

2 décembre 2004

Quinze ans après le massacre de la Polytechnique : les familles des victimes continuent de se battre pour la Loi sur le contrôle des armes à feu

Quinze ans après la tuerie de l'École Polytechnique, les familles des victimes de se sont engagées à continuer à défendre la Loi sur les armes à feu.

Catherine Bergeron, la sœur de Geneviève Bergeron, décédée le 6 décembre 1989, a déclaré : « Il y a 15 ans, un homme pénétra dans une université de Montréal, sépara les étudiants des étudiantes et fit feu sur 24 d'entre elles, en tuant 14. L'une d'elles était ma sœur. Depuis, les familles des victimes ont lutté, malgré le deuil, pour s'assurer que leur décès ne fut pas vain. Nous avons œuvré afin de prévenir la violence faite aux femmes et de faire en sorte que le Canada ait une des lois sur le contrôle des armes parmi les plus sévères du monde. Personne ne croyait que cela serait facile et ce ne le fut pas, mais nous croyons avoir fait d'énormes progrès, et même si ce ne fut pas plaisant, cela en valait la peine. Cette loi est un témoignage durable à ma sœur, aux autres femmes qui sont mortes ce jour-là et aux victimes de la violence par les armes partout au pays. Nous sommes reconnaissants à ceux qui nous ont appuyés et nous espérons que le gouvernement continuera de considérer la sécurité publique comme une priorité. »

« C'est difficile de croire que 15 ans après le massacre et 9 ans après que le projet de loi C-68 soit devenu une loi, nous sommes encore en train de nous battre », soutient M^{me} Laplante-Edward, dont la fille Anne-Marie est morte le 6 décembre 1989. « Les sondages indiquent que la majorité de la population canadienne est en faveur de la loi. Néanmoins, les politiciens S'OPPOSANT À LA LOI répètent qu'ils vont procéder à son démantèlement. Nous sommes ici pour rappeler que nous nous sommes battus pour cette loi et que nous continuerons de lui accorder notre appui. Je suis dégoûtée par ceux qui font de la politiciannerie avec la vie de nos enfants. »

« Il est vrai que le contrôle des armes engendre des coûts, déclare M^{me} Haviernick, mais la violence attribuable aux armes à feu en engendre tout autant. Lorsqu'on regarde les États-Unis, on constate qu'un contrôle des armes inadéquat entraîne des coûts importants. Plutôt que de se plier aux volontés des opposants à la loi – qui se montreront insatisfaits tant que le système ne sera pas démantelé –, nos dirigeants politiques doivent dissiper les mythes sans hésiter et présenter les faits tels qu'ils sont : le contrôle des armes à feu fonctionne. C'est un bon investissement. En dépit de l'opposition et des obstacles qui ont jonché le parcours du gouvernement, 90 % des propriétaires d'armes possèdent maintenant un permis. Quelque 87 % de toutes les armes sont dorénavant enregistrées. À quoi rimerait le démantèlement du système aujourd'hui ? Par quoi ses opposants le remplaceraient-ils ? Quel serait le coût pour la population, non seulement en dollars, mais aussi en vies humaines et en souffrance ? »

Wendy Cukier, professeur d'études juridiques à l'Université Ryerson et présidente de la Coalition pour le contrôle des armes, affirme : « Presque 1400 personnes par année ont été tuées par des armes à feu au cours des années 1980. En 2001, elles furent 842 personnes. Le nombre et le taux de décès par armes à feu sont à leur plus bas depuis les 30 dernières années. Le taux d'homicides par armes à feu a diminué, passant de 218 en 1989 à 149 en 2002. Le taux d'homicides commis avec des carabines et fusils a connu une baisse radicale – de 131 en 1989 à 43 en 2002. Les homicides de femmes avec armes à feu ont diminué de plus de 50 % depuis 1989. Le taux d'homicides commis avec une arme de poing demeure constant (dû dans une large mesure à la contrebande des armes provenant des États-Unis). Le taux de vols à main armée a diminué de plus de 60 % depuis 1989. Même s'il est fortement décrié, le système actuel est efficace. La police le consulte plus de 1 500 fois par jour et ses données servent à prévenir la violence et à entamer des poursuites dans les cas de crimes associés à une arme à feu. La police a été citée dans de nombreux cas où le système lui a permis d'entreprendre des mesures préventives. Nous sommes plus en sécurité aujourd'hui que nous l'étions il y a 15 ans.

| | 1989 | 1995 | Maintenant |
|--|-------|-------|--------------------|
| Total des décès par armes à feu (homicides, suicides et accidents) | 1367 | 1125 | 842 ¹ |
| Homicides avec armes à feu | 218 | 176 | 149 ² |
| Homicides avec carabines et fusils de chasse | 131 | 61 | 43 ² |
| Homicides avec autres types d'armes à feu | 87 | 115 | 106 ² |
| Homicides sans armes à feu | 439 | 412 | 433 ² |
| Homicides de femmes avec armes à feu | 74 | 43 | 32 ¹ |
| Vols avec armes à feu | 6 442 | 6 692 | 3 472 ² |

Renseignements : David Rodier, conseiller en communications. Tél. (613) 263-2215 - www.guncontrol.ca

¹ 2001 est la dernière année dont nous ayons les données.

² 2002 est la dernière année dont nous ayons les données, extraites de K. Hung, *Firearm Statistics : Updated Tables*, Département de la Justice, mars 2004.